

n° 11 - juillet 2018

Territoires

Portrait agricole Ardèche

En pente du Mézenc au Rhône

Le département de l'Ardèche s'étend sur 5 500 km² sur un escarpement de plus de 1 000 mètres de dénivelé séparant :

- une **frange montagneuse au nord-ouest** constituée du Forez, du massif du Mézenc et des hauts plateaux du Velay ;
- une **large bande centrale**, constituée des plateaux du haut et du moyen Vivarais, dominés par la table basaltique du Coiron à 1 000 mètres d'altitude et dont l'altitude décroît vers le sud-est ;
- une **frange est**, constituée de l'étroit corridor de la rive droite du Rhône ;
- un **ensemble collinaire de basse altitude au sud**, le bas Vivarais, souligné par les vallées encaissées de l'Ardèche et du Chassezac.

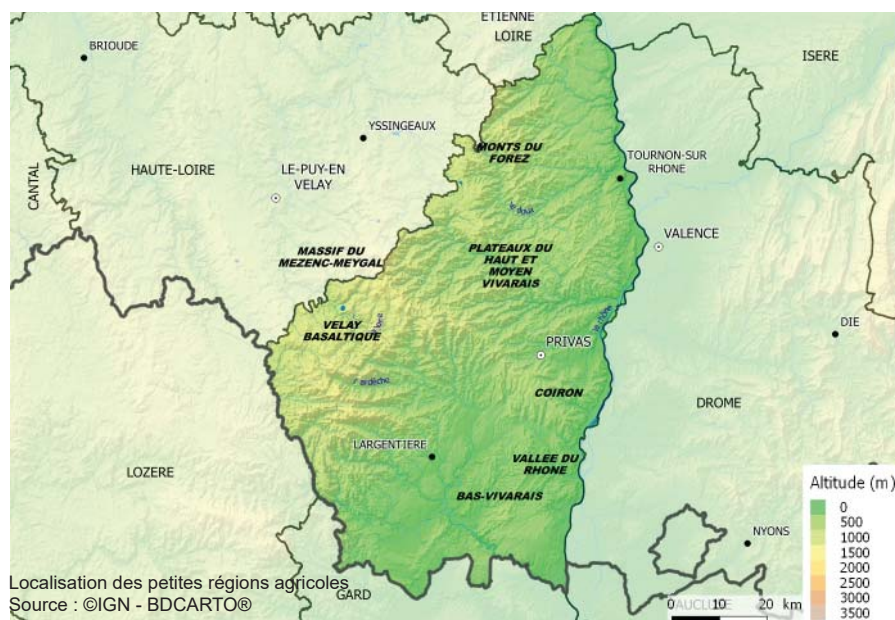
Une spécialisation locale des productions, déterminées par l'altitude et le climat

Ces caractéristiques géophysiques très diverses sont le support d'une agriculture spécialisée localement. En 2016, la surface agricole utilisée* (SAU) des exploitations s'étend sur

* Voir page 4



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt



120 000 hectares dont 63 % de surfaces toujours en herbe. Selon le critère de la SAU totale, l'Ardèche se classe au 11^e rang des départements de la région. La concurrence entre agriculture et autres usages dans le couloir rhodanien entraîne une diminution de la SAU de 1 % chaque année. Avec **4 700 exploitations agricoles, l'Ardèche occupe le 9^e rang de la région** mais se situe en tête pour de nombreuses productions fortement valorisées, notamment les fruits à coques et la viticulture. Elle occupe également le 9^e rang pour la valeur de production agricole avec une **production brute standard* (PBS) de 260 millions d'euros** en 2010. L'activité agricole est géogra-

67 %
DU DÉPARTEMENT
EN ZONE MONTAGNE

67 % DU
TERRITOIRE OCCUPÉS
PAR DES ESPACES
NATURELS

Sources : Zonage ICHN 2015 - SAA 2015

phiquement très spécialisée dans le département. **La viticulture est la première production en valeur** (2/3 de la PBS) et se concentre dans le bas Vivarais et le couloir rhodanien.

La castanéiculture (châtaignes) est la deuxième production en valeur dans le haut et moyen Vivarais et les fruits à noyau sont produits le long de la vallée du Rhône.

L'élevage d'ovins-caprins est présent sur les plateaux du Vivarais et du Coiron : l'Ardèche occupe le 2^e rang régional pour la production de lait de chèvre.

L'agriculture dynamise l'emploi rural

Bien que le nombre d'exploitations recule depuis plusieurs décennies (on estime à 150 le nombre d'exploitations qui disparaissent chaque année depuis 2010), l'agriculture reste très présente sur une large part du territoire, en particulier dans sa moitié ouest. Elle contribue au maintien de la typicité des paysages.

Avec **8 300 actifs agricoles permanents**, qui fournissent plus de 5 400 équivalents temps-plein (ETP), l'Ardèche occupe le 9^e rang des départements de la région. La structure de l'emploi est très différenciée selon le territoire : dans le bas Vivarais et la vallée du Rhône, un tiers du travail est fourni par des salariés, majoritairement saisonniers ou issus d'entreprises de travail agricole en lien avec les activités arboricoles et viticoles.

Ailleurs, la part du travail des salariés n'excède pas 11 %. L'Ardèche est le **3^e département où la densité du travail agricole est la plus élevée** (4,9 ETP pour 100 ha de SAU).

En pointe dans les démarches de valorisation

Confrontés à des coûts de production élevés et à une baisse des cours des productions conventionnelles, les agriculteurs ardéchois s'investissent dans des démarches qualitatives de valorisation. Parmi celles-ci, l'agriculture biologique occupe une place importante. **En 2016, l'agriculture biologique** engage 719 exploitations, qu'elles soient certifiées ou en conversion. L'Ardèche occupe le 3^e rang régional, avec une surface en « bio » de 21 000 ha, soit 17,4 % de la SAU. Depuis 2010, cette surface a progressé à un rythme de 9,5 % par an (9,6 % au plan régional). L'agriculture biologique concerne principalement les fruits et légumes (2^e rang régional), la vigne (2^e rang), les plantes à parfum, aromatiques et médicinales (2^e rang) les petits ruminants et les œufs (3^e rang). De même, le département de l'Ardèche est bien représenté dans la production **sous signe officiel de qualité**. En 2018, il compte **9 AOP**

dont 1 AOP fromagère (Picodon), 7 AOP viticoles et **15 IGP**. Au total, 1 650 exploitations produisent sous un signe officiel de qualité **soit le deuxième rang régional**.

La **commercialisation en circuits courts** concerne près de 36 % des exploitations. Elles sont majoritaires dans le sud des plateaux du Vivarais et commercialisent principalement **des produits issus de l'élevage ovin et caprin et de l'arboriculture**, faisant de l'Ardèche le 3^e contributeur de la région.

La dimension des exploitations croît avec la proximité du Rhône

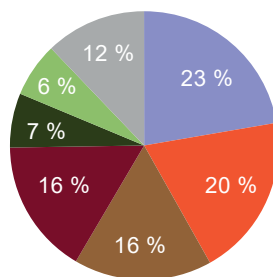
En termes de dimension économique des exploitations, **l'Ardèche est coupée en deux selon un axe nord-sud**. La partie occidentale du Vivarais, les espaces montagnards du Velay, du Forez et du Mézenc sont maillés de petites exploitations : la moitié d'entre elles dégage une PBS inférieure à 20 800 €. En revanche, sur le plateau du Coiron, dans le couloir rhodanien et le bas Vivarais, la moitié des exploitations, majoritairement arboricoles et viticoles, dégage plus de 30 000 € de PBS. Dans l'ensemble, l'Ardèche accueille 9 % des petites exploitations de la région mais seulement 6 % des moyennes et grandes.

4 700
EXPLOITATIONS



8 200
ACTIFS PERMANENTS
DANS LES EXPLOITATIONS
AGRICOLES

Source : RA 2010



Part des exploitations spécialisées* dans le département

- Viticulture
- Fruits et Cultures permanentes
- Polyculture et polyélevage
- Ovins, caprins et autres herbivores
- Bovins viande
- Bovins lait
- Autres

* Nombre d'exploitations spécialisées par type d'OTEX (orientation technico-économique)

Source : RA 2010

Ce contraste territorial se constate également pour les surfaces mais dans un rapport inverse : la SAU moyenne des exploitations du bas Vivarais et de la vallée du Rhône ne dépasse pas 15 hectares mais atteint 34 hectares dans le reste du département.

La forme juridique des exploitations témoigne aussi de la typicité du département : la part des exploitations sous forme sociétaire est de 13 % soit la plus faible de la région. **Les exploitations sociétaires de la vallée du Rhône sont pour 55 % d'entre elles des EARL*** (40 % en région), forme plus usitée dans les exploitations viticoles et arboricoles, avec une participation plus marquée du salariat.

* Voir page 4

Un petite filière agroalimentaire

L'industrie agroalimentaire est peu présente sur le territoire ardéchois. Avec 1 800 salariés et 200 établissements en 2015, le département occupe l'avant-dernier rang de la région.

L'industrie agroalimentaire est constituée d'unités de taille petite et moyenne : 17 % des salariés sont employés dans des établissements de moins de 10 salariés et 83 % dans des établissements de 10 à 249 salariés (en équivalent temps plein).

L'industrie des boissons emploie 240 salariés dans 45 établissements.

PRINCIPALES PRODUCTIONS
(PART DU DÉPARTEMENT DANS
LES SURFACES OU LES EFFECTIFS
RÉGIONAUX)

CHÂTAIGNES
93 %

CERISES
35 %

PETITS FRUITS
31 %

VIGNE 21 %

CAPRINS 19 %

ABRICOTS 18 %

Source : SAA 2015

CHEPTEL

1,4 MILLION
DE TÊTES DE
VOLAILLE



72 000
OVINS



53 000 BOVINS

32 000 CAPRINS

Sources : SAA définitive 2015 et RA 2010

PRODUCTION EN FRANCE

CHÂTAIGNES : 37 %

CERISES : 11 %

FRAMBOISES : 11 %

ABRICOTS : 9 %

2^{ÈME} DÉPARTEMENT DE LA RÉGION

LAIT DE CHÈVRE PRODUIT :
13,8 MILLIONS DE LITRES

PRODUCTION DE VIN :
521 000 hl

Sources : SAA définitive 2015 et RA 2010

FILIÈRES QUALITÉ

9 AOP

DONT 2 VINS,

5 CRUS

CÔTES DU RHÔNE



15 IGP DONT

6 VOLAILLES, 3 VINS

12 % DE LA SURFACE
BIO DE LA RÉGION



Sources : INAO 2017 - Agence BIO 2015

Classement des exploitations spécialisées de l'Ardèche dans la région

Fruits et cultures permanentes



2^{ème} département



Part en région
25 %



Ovins, caprins et autres herbivores



5^{ème} département



Part en région
9 %



Viticulture



2^{ème} département



Part en région
20 %



Élevage hors-sol



8^{ème} département



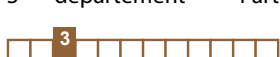
Part en région
7 %



Polyculture et polyélevage



3^{ème} département



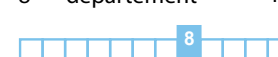
Part en région
11 %



Maraîchage et horticulture



8^{ème} département



Part en région
5 %



Source : RA 2010

Une vaste forêt diversement exploitée

Couvrant environ **327 000 hectares soit 59 % du territoire**, la forêt est le premier mode d'occupation du sol ardéchois. Sur une large bande centrale, couvrant les plateaux du Vivarais et du Coiron, elle occupe les deux tiers du territoire.

La forêt est très morcelée et essentiellement privée (91 % de sa surface). L'Ardèche possède la **première surface de feuillus de la région (176 000 ha)**. Située à mi-pente, elle se partage entre

châtaigniers arboricoles et garrigue, composée de chênes verts et pubescents. Les hauteurs du Velay et du Vivarais sont peuplées de résineux d'essences variées.

Tant en raison du peuplement forestier que de l'accessibilité, **l'exploitation de la ressource sylvicole est peu développée**. L'Ardèche possède ainsi 9 % du volume de bois sur pied de la région mais contribue seulement à hauteur de 5 % à la récolte régionale commercialisée. Avec 261 000 m³ récoltés en 2016 (à 62 % du bois d'œuvre), l'Ardèche occupe le 11^e rang régional.

Une offre scolaire du nord au sud

En 2017, les établissements d'enseignement agricole de l'Ardèche accueillent 1 000 élèves 70 apprentis répartis sur l'ensemble du territoire. Ils couvrent **de nombreux niveaux**, allant du cycle orientation collège (niveau VI) au BTS (niveau III). L'unique établissement public, l'EPL Olivier de Serres d'Aubenas, accueille 430 élèves.

Benoît Fontaine

2^{ÈME} FORÊT DE LA RÉGION
59 % DE SURFACES BOISÉES



RÉCOLTE DE BOIS COMMERCIALISÉE
261 000 M³

DONT 62 % DESTINÉS AU BOIS D'ŒUVRE



Sources : Enquêtes EXF-SRI 2016 - IGN (campagnes d'inventaires 2011 à 2015)

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
5 ÉTABLISSEMENTS DONT 4 ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS



1 020 ÉLÈVES
70 APPRENTIS

Source : DRAAF/SRFD 1/01/2017

Sauf mention contraire, les données sont issues du recensement agricole 2010.

EARL : Exploitation agricole à responsabilité limitée.

PBS : Production brute standard
Elle décrit un potentiel de production des exploitations. Les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients. Ces coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeurs définissant un potentiel de production hors de toute aide. La PBS « 2010 » est calculée à partir de coefficients issus de valeurs moyennes sur la période 2008 à 2012.

SAU : Surface agricole utilisée
Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes.